



VILLENEUVE-LOUBET, LE 13 JAN. 2023

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN BRETEL

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N°

230093

fixant la liste des agents spécialisés « groupe d'investigation et de reconnaissance »
du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2023

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU les référentiels de formation, de compétences et de certification relatifs aux interventions à bord des navires et des bateaux en date du 31 juillet 2017 ;

VU le guide de doctrine opérationnelle du 30 octobre 2018 relatif aux interventions à bord des bateaux en eaux intérieures ;

VU la consigne opérationnelle n° 2019-01 concernant les modalités d'engagement des moyens opérationnels de la section spécialisée « groupe d'investigation et de reconnaissance », dénommée GIR 06 ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude des agents spécialisés du groupe d'investigation et de reconnaissance du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2023, les personnels figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté SDIS n° 221053 du 10 mars 2022 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôle Général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2023

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Groupe d'investigation et de reconnaissance - GIR

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
3362	Cne	ALLASIA	Jean-François	Conseiller technique
3134	Cne	CAILLE	Frédéric	Conseiller technique
4905	Cne	GIORDANO	Yannick	Conseiller technique
10714	Ltn	GOMES	Laurent	Conseiller technique
9760	Cdt	JAVELLE	Olivier	Conseiller technique
8386	Cdt	MORA	Frédéric	Conseiller technique
4320	Ltn	RUGGERI	Thierry	Conseiller technique

6945	Adc	BANI	Yohan	Chef d'unité
8147	Adc	BORGHINI	Pierre	Chef d'unité
244	Adc	BOSCHIAN	Philippe	Chef d'unité
4324	Adc	COULEAU	Henri	Chef d'unité
9460	Ltn	DAL-PONT	Frédéric	Chef d'unité
5416	Cdt	GOLETTA	Jean-François	Chef d'unité
3531	Cne	JAHANT	Sébastien	Chef d'unité
8569	Adc	LASLIER	Benjamin	Chef d'unité
5400	Adc	ORTIZ	Laurent	Chef d'unité
8023	Adc	RONZIER	Frédéric	Chef d'unité
9142	Adj	ROSSI	Cyril	Chef d'unité
5580	Adc	SAMBUCCHI	Lionel	Chef d'unité
7389	Adc	STANIEC	Guillaume	Chef d'unité

5441	Adc	ZAULI-TIRANTE	Grégory	Chef d'unité
10528	Sch	ANFOSSO	Marc	Équipier
7975	Sch	AST	Romain	Équipier
11349	Sch	BAUTHEAC	Martin	Équipier
12497	Sgt	BIRGY	Damien	Équipier
12031	Cch	BOHY	Sarah	Équipier
13114	Cne	BONHOMME	Damien	Équipier
11432	Sch	BUTRAUD	Florian	Équipier
14803	Cpl	CAMPELLO	Alexis	Équipier
11844	Sch	CAMPELLO	Emmanuel	Équipier
13344	Cch	CARLES	Steeve	Équipier
12095	Ltn	CARRE	Renaud	Équipier
10144	Adc	CASSINI	Cyril	Équipier
8670	Adj	CAVALIER	Xavier	Équipier
8395	Adj	CAVELIER DO LIVRAMENTO	Felipe	Équipier
6279	Adj	D'ANCONA	Fabrice	Équipier
12274	Cch	DE OLIVEIRA LOPES	Christopher	Équipier
8721	Adc	DI LENARDA	Franck	Équipier
13787	Sgt	FAVIANA	Rémy	Équipier
7556	Adc	FERLONI	Julien	Équipier
13323	Sch	FERRERO	Jérôme	Équipier
5350	Adj	FINOCCHIARO	Daniel	Équipier
12075	Ltn	GOUNET	Geoffrey	Équipier
10511	Sch	GUERRERO	Jérémy	Équipier
7372	Adc	HIRTH	Guillaume	Équipier
9897	Sch	IBARBURU	Alexis	Équipier
10917	Sch	JAPART	Guillaume	Équipier
9506	Adj	LABBE	Sébastien	Équipier

9761	Sch	LAGRANGE	Max	Équiper
13929	Ltn	MAISONIAL	Melvin	Équiper
14730	Cpl	MARI	Mickaël	Équipier
10134	Sch	MARSAL	Benjamin	Équiper
13055	Cpl	MARTIN	Sébastien	Équiper
7093	Adc	MERLE	Frédéric	Équiper
14664	Cpl	MONTOYA	Théo	Équipier
7212	Adc	NEDEL	Fabrice	Équiper
10162	Sch	NUCCI	Benjamin	Équiper
11757	Sch	PETORIN	Christopher	Équiper
2881	Ltn	REANO	Edouard	Équiper
7522	Adc	RENAUDOT	Julien	Équiper
16045	Cpl	RUGGERI	Vincent	Équipier
10002	Sch	RUIZ	Marc	Équiper
8108	Adc	RUSTENHOLTZ	Jérôme	Équiper
12333	Sgt	SALEMBIER	Jeffrey	Équiper
10362	Sch	SOULAMI	Abdelkarim	Équiper
13123	Sgt	STASTNY	Fredrik	Équiper
10798	Cch	WERCKMANN	Fabien	Équiper
13667	Cpl	YVORRA	Antoine	Équiper

Liste d'aptitude arrêtée à 68 sapeurs-pompiers aptes le 1^{er} janvier 2023

Le référent départemental de la spécialité

Commandant Frédéric MORA

